Image not found or type unknown

Droit du tuteur d'un bailleur

Par **Cristinoulla**, le **24/06/2020** à **20:47**

Bonjour. Je suis la tutrice d'un propriétaire bailleur. Son locataire ne paie pas son loyer depuis plus d'un an et j'ai fait appel à un huissier de justice qui va mettre en place une procédure de recouvrement suivie probablement d'une expulsion. L'avocat du locataire me demande une copie du jugement de tutelle car le locataire ne me croit pas et pense que je n'ai pas le droit d'entamer une procédure à la place du propriétaire. Son avocat en a t-il le droit et suis-je dans l'obligation de lui fournir une copie? Sachant que j'ai déjà donné un dossier complet au huissier de justice puis-je dire à l'avocat du locataire de prendre contact avec lui? Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés